

Lignes d'eau

LA LETTRE D'INFORMATIONS D'ADOUR GARONNE

06
juin 2010

EN
BREF



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PARTENARIATS AVEC LE BASSIN DE LA GUADELOUPE

Deux conventions de partenariat vont être signées avec la Guadeloupe à l'occasion du prochain comité de bassin du 5 juillet.

- Une première, entre les deux comités de bassin, vise à accompagner le bassin de la Guadeloupe dans la mise en oeuvre du SDAGE et de son programme de mesures. Ce partenariat concerne également la coopération décentralisée dans la zone caraïbe.
- La seconde sera signée entre l'office de l'eau de Guadeloupe et l'Agence. Créé en 2006, cet établissement public rattaché au département, assure des rôles similaires à une agence de l'eau. L'Agence lui apportera son soutien dans les missions visant à faciliter les actions d'intérêt général dans le domaine de la gestion des eaux et des milieux aquatiques. Cet appui portera tant sur l'aide à la structuration de leur système d'information et de données sur l'eau, à la définition de leur système de gestion des redevances que sur la mise en place de démarches contractuelles dans le domaine de la gestion intégrée, des pollutions diffuses et des pollutions domestiques.